



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE D'ARTOIS

- Vu le code de l'éducation ;
- Vu les statuts de l'université d'Artois ;
- Vu les statuts du Laboratoire de la Barrière Hémato-Encéphalique (LBHE) ;
- Vu le procès-verbal du 25 mai 2016 proclamant l'élection de Monsieur Pasquale Mammone à la présidence de l'université d'Artois ;
- Vu le procès-verbal du 16 janvier 2020 proclamant l'élection de Monsieur Fabien Gosselet à la direction du Laboratoire de la Barrière Hémato-Encéphalique (LBHE) ;
- Vu l'avis de la Commission Recherche de l'université d'Artois en date du 24 janvier 2020.

ARRETE

Article premier :

Monsieur Fabien Gosselet, Professeur des Universités à l'UFR des Sciences, est nommé directeur du Laboratoire de la Barrière Hémato-Encéphalique (LBHE).

Article 2 :

Le présent arrêté prend effet à compter du 16 janvier 2020 jusqu'au 15 janvier 2025 inclus.

Article 3:

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication sur l'Intranet de l'université d'Artois.

Article 4 :

Le Directeur Général des Services de l'université d'Artois est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arras, le 30 janvier 2020

Le Président,

Pasquale MAMMONE

Publication le : 03/02/2020
Transmis à Madame la Rectrice, Chancelière des universités le :

SERVICES CENTRAUX

9 RUE DU TEMPLE - BP 10665 - 62030 ARRAS CEDEX
Tél. 03 21 60 37 00 - Fax 03 21 60 37 37
www.univ-artois.fr